

cessera de la part du gouvernement alors qu'elle aura cessé de la part de ceux qui l'ont commencée.

M. Lincoln s'exprime en ces termes sur l'établissement d'une double ligne télégraphique entre l'Amérique et l'Europe :

« Le projet de télégraphe par le détroit de Behring et la Russie d'Asie, appuyé par le Congrès dans la dernière session, a débuté dans des circonstances très favorables par une association de citoyens américains avec le bon vouloir et l'appui cordial de notre gouvernement et de ceux d'Angleterre et de Russie. On a reçu de la plupart des gouvernements de l'Amérique du Sud, l'expression de leur haute appréciation de ce projet et de leur empressement à coopérer à la construction de lignes tributaires de cette voie de communication d'enceinte du monde entier. J'apprends avec plaisir que le noble projet d'une communication télégraphique entre le côté oriental d'Amérique et l'Angleterre a été renouvelé avec entière espérance de le voir se réaliser. Ainsi il est à espérer qu'avec le retour de la paix intérieure, nous pourrions reprendre avec énergie notre ancienne carrière de commerce et de civilisation. »

M. Lincoln ajoute à propos du transit par l'Isthme de Panama : « Un ingénieur habile a été autorisé à lever des plans de la rivière San Juan et du port San Juan. Il est très satisfaisant que les difficultés qui avaient un instant excité des appréhensions politiques et amené la clôture de la route du transit interocéanique aient été arrangées à l'amiable, et il y a lieu d'espérer que la route sera bientôt rouverte avec plus de facilité qu'avant. Nous ne saurions exagérer l'importance commerciale ou politique de cette grande amélioration. »

» ABRAHAM LINCOLN. »

Le document qu'on vient de lire inspire au *Times* les réflexions suivantes :

« Le sommaire du message de M. Lincoln au Congrès, que nous avons reçu par *Asia*, est très-peu encourageant pour le Nord. Voilà déjà quatre ans que cette guerre dure, et la position du Gouvernement, tant militaire que financière, va de mal en pis ; malgré les prédictions faites et si souvent déjouées par les événements, on en a eu de nouvelles avec plus de confiance que jamais. Le Nord doit continuer la guerre et doit être vainqueur. Les ressources du pays ne sont pas épuisées et on les croit inépuisables. La question entre le Nord et le Sud ne peut être débattue que par la guerre et décidée que par la victoire ; elle doit donc rester en suspens jusqu'à la décision de l'arbitre, décision qui sera en faveur du plus fort. »

« D'après le récent discours du général Butler à New-York, on supposait que M. Lincoln amènerait le Congrès à s'entendre avec le Sud, et que sa seconde apparition à la présidence serait annoncée par un armistice ; il n'en a rien été. — Mais pendant que la teneur du message est à la guerre, ce qui prouve que la réélection de M. Lincoln n'a nullement affecté la politique du Gouvernement, M. Lincoln, de son côté, croit qu'il se manifestera un grand changement dans l'esprit public, à la fin de la présidence de M. Jefferson Davis. On ne peut pas prévoir quelle sera la position du Nord et du Sud dans deux ans. — M. Davis reste à la présidence jusqu'à la fin de 1866, et ne peut pas être réélu. M. Lincoln est président jusqu'en mars 1869, et il pense que lorsque le Sud ne sera plus sous le Gouvernement de M. Davis, il sera non pas plus disposé, mais plus en état d'écouter les propositions qui lui seraient faites. »

« Le ton confiant du message est loin d'être justifié par le succès des armées fédérales, et de plus l'état des finances est très décourageant, car M. Fessenden annonce une énorme addition à la dette,

qui s'élèvera, le 1^{er} juillet prochain à 2,223,064,677 dollars.

« Considéré dans son ensemble, le discours présidentiel est un des plus décourageants qui ait jamais été adressés à la Chambre des représentants américains. »

Nous empruntons ce qui suit à une lettre datée de Durango (Mexique), le 23 octobre 1864, et adressée par un sous-officier de zouaves à sa famille, qui habite Rouen :

« A Majons, 400 zouaves et 400 chasseurs à pied ont battu en plein jour une armée de 5,000 hommes. On ont enlevé 20 canons, ont couvert de morts les retranchements que l'ennemi occupait, et ont jeté le reste dans une déroute complète, qui a amené la dissolution pour jamais des forces d'Ortega, Patoni, Carbajal et autres généraux. — Il est inutile de dire que chacun a fait son devoir. Quand on se bat en plein jour, un contre dix, et que, de plus, ces dix sont dans des positions d'où ils vous dominent et retranchés derrière des canons, il est évident que chacun doit faire son affaire. Le résultat, du reste, a montré que la tâche était dignement remplie. »

« Je ne vous donnerai pas d'amples détails sur cette affaire ; mais ce que je veux vous dire, c'est la manière dont nous avons été reçus par la ville de Durango à notre entrée. »

« Durango est une ville charmante, gracieuse et paraissant un coquet bosquet au bas d'une montagne. Au milieu d'arbres touffus, le voyageur distingue de loin la blancheur des maisons de la ville, de nombreux clochers font deviner une nombreuse population. Chacun, à deux lieues d'elle, désire ardemment entrer dans cette jolie cité. »

« Nous avons quitté Durango depuis deux mois et demie, et l'ennemi avait envoyé des émissaires prévenir que les fameux zouaves, ceux qu'on aimait tant (car on nous aime beaucoup), étaient tués presque tous, et que le reste était en déroute. Je vous laisse à penser qu'elle fut la joie des habitants quand ils reçurent la nouvelle de la bataille de Majons. »

« A deux lieues de la ville, les catèches étaient déjà au-devant de nous ; mais cela n'était rien auprès de la réception qui nous attendait. Quand les habitants aperçurent les vingt pièces de canons que nous ramenions avec nous, leurs yeux démesurément ouverts, leurs cris enthousiastes montrèrent assez quelle était leur surprise : ils regardaient comme ne pouvant croire leurs yeux, et semblaient dire : « Mais enfin ils sont petits, ils ont l'air comme d'autres, et ce sont ces hommes qui, un contre dix, reviennent vainqueurs. »

« Ce jour là, et tous les jours depuis, c'est pour nous fête continuelle. A Durango, les zouaves sont considérés (le 2^e zouaves) comme les enfants de la ville, et chacun d'entre nous a au moins trois ou quatre familles qui l'attendent chaque jour. »

« Nous allons bientôt quitter Durango et le Mexique ; nous croyons partir de Durango vers le 29 ou le 30 octobre. Nous sommes à 380 ou 400 lieues de Vera Cruz je vous assure qu'il est peu gai de songer à faire un chemin aussi long par une chaleur terrible et des routes horribles. »

Pour extrait : J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Copenhague, 21 décembre.

On dit que le Rigsraad tout entier doit être ajourné jeudi prochain jusqu'au 4 janvier. Le Rigsraad et le Rigsdag seraient simultanément convoqués après le 9 janvier.

New-York, 10 décembre.

Les journaux de Richmond annoncent que le corps principal de Sherman s'est arrêté plusieurs jours près de Millen, pour se procurer des approvisionnements. Les fédéraux s'étaient remis en marche le 2. Ils étaient le 3 à quelque distance au sud de Millen.

Les journaux de Richmond du 7, annoncent que Sherman s'approche enfin de la côte, mais qu'il y a devant lui des troupes disposées à lui disputer résolument le passage vers Savannah ou Darien après qu'il aura dépassé un certain point.

Le bruit court que l'avant-garde de Sherman a eu une escarmouche avec les postes avancés de Savannah.

Le bruit court aussi que le Grant a été renforcé par deux divisions de l'armée de Sheridan.

Or, 238 1/4. — Change sur Londres, 260. — Bonds 103 1/2. — Colon 131 demandé.

Vienne, 20 décembre.

Le discours d'ouverture des chambres moldo-valaques, prononcé par le prince Conza, contient un exposé historique de la situation. Le prince a mentionné le conflit existant, entre lui et l'ancienne chambre, conflit qui entravait la marche des affaires et rendait une dissolution nécessaire. Il a énuméré ensuite les nombreuses et importantes mesures qui ont été prises depuis.

Les sénateurs et les députés ont accueilli le discours du trône avec enthousiasme.

Madrid, 20 décembre.

La reine Christine est arrivée. Le conseil des ministres a soumis à la reine un projet de discours proposant l'abandon de San Domingo.

Buckarest, 18 décembre, soir.

La session législative a été ouverte par le prince Alexandre en personne. Dans un long message, le chef de l'état, après avoir rendu compte de la situation du pays avant le 2/14 mai et de l'état qu'il a fait des pouvoirs exceptionnels dont la nation l'a investi, a exprimé sa profonde gratitude comme aussi celle du pays, à la Sublime-Porte et aux puissances garantes, pour la reconnaissance par elles, de l'acte du 2 mai et des nouvelles institutions assurées au peuple roumain.

La lecture du message, terminée au milieu des acclamations, l'assemblée qui renferme, pour la première fois dans son sein des députés des catholiques, arméniens, protestants, a procédé à la prestation du serment. Cette cérémonie a été effectuée devant les clergés respectifs de chacune des confessions représentées.

Le prince Alexandre a ensuite repris la parole et a proposé des vivats en l'honneur du Sultan et des souverains garants de l'autonomie du pays. Les sénateurs et les députés ont répondu par de véritables acclamations auxquelles se sont joints les grands corps de l'Etat présents à la séance, ainsi que les personnes qui occupaient les tribunes.

Le retour du prince au palais a été chaleureusement salué par la foule.

Les représentants des puissances assistaient à la séance.

Genève, 20 décembre.

Assises fédérales. — On termine l'audition des témoins à décharge. Un témoin dit que l'accusé John Perrier recommanda le calme au faubourg et refusa de monter à l'hôtel de ville pour attaquer les conservateurs qui l'occupaient.

Un autre témoin dit que l'accusé Brun s'avança avec son fils pour parlementer avec le cortège conservateur, mais que les individus composant ce cortège le renversèrent et le battirent. Les radicaux, voyant les traitements dont leur parlementaire était l'objet, firent alors feu sur les conservateurs.

On écrit de Berlin, le 19 décembre :

Le baron de Hack, qui est chargé par le cabinet de Vienne de représenter les intérêts de l'Autriche à la conférence relative au traité de commerce, entre le Zollverein et l'Autriche, est arrivé ici. Le chargé d'affaires de la Bavière se trouve également ici ; mais on doute qu'il soit déjà muni des instructions nécessaires.

Le représentant de la Saxe n'est pas encore arrivé. Les négociations ne pourront donc commencer que dans quelques jours.

Les résultats des conférences entre le chevalier de Clerq et le chargé de pouvoirs prussien au sujet des modifications à apporter au traité de commerce du 2 août 1862, n'ont pas encore été communiqués aux autres membres de Zollverein. Ce retard provient de ce que les négociations ont porté sur un certain nombre de questions spéciales et que la rédaction du rapport, qui en résume les résultats, exige un certain temps. Il n'est pas douteux que les autres membres du Zollverein n'approuvent ces résultats, puisqu'ils s'y sont obligés, d'avance, dans les traités conclus au mois de juin dernier.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La Banque de France a baissé le taux de son escompte à 1/2 p. 0/0.

Le Bulletin des Lois publie le décret réglant la valeur des monnaies étrangères en monnaies françaises, pour la perception, pendant l'année 1865, du droit de timbre établi par l'article 7 de la loi du 8 juin 1864 :

Autriche, le florin, 2 fr. 47 ; dette extérieure payable en livres sterling, 25 fr. 50. — Belgique, le franc, 1 fr. — Empire ottoman, dette intérieure, les cent piastres turques, 22 fr. 20 ; dette extérieure, la livre sterling, 25 fr. 20. — Espagne, dette intérieure, la piastre, 5 fr. 27 ; dette extérieure, la piastre, 5 fr. 40. — Etats-Unis, dollar, 5 fr. 15. — Hollande, le florin, 2 fr. 10. — Italie, la livre, 1 fr. ; le ducat de Naples, 4 fr. 25 ; la livre toscane, 84 cent. — Portugal, la livre sterling, 25 fr. 20. — Rome, l'écu (scudo), 5 fr. 38. — Russie, dette extérieure payable en livres sterling, 25 fr. 20.

Le Conseil d'Etat va être saisi, dit-on, d'un projet de décret qui mettra à la disposition du public un troisième appareil télégraphique. Cet appareil, dit autographique, dû à M. Caselli reproduira les dépêches écrites de la propre main de l'expéditeur ; il donnerait plus qu'un fac-simile, il donnerait la lettre elle-même. Désormais, les chances d'erreur, inhérentes aux deux autres modes de correspondance, deviendraient impossibles ; on pourrait donc traiter les affaires les plus graves par des pièces authentiques et d'une incontestable valeur commerciale.

La taxe serait proportionnelle, non pas au nombre de mots, mais à l'étendue de la feuille de papier employée par l'expéditeur. On prendrait pour base le prix de vingt centimes par centimètre carré. Les dimensions des feuilles seraient déterminées et tarifiées de la manière suivante : 30 centimètres carrés, 6 fr. ; 60 centimètres carrés, 12 fr. ; 90 centimètres carrés, 18 fr. ; 120 centimètres carrés, 24 fr. Le public aurait la faculté de faire figurer sur ces feuilles, d'une composition particulière et délivrées par l'administration, les signes qui lui conviendraient : écriture, marques de fabriques et dessins, à la condition toutefois que ces signes ne constituent pas un langage secret.

C'est inexactement qu'un journal belge prétend que l'administration de la guerre

se dispose à congédier prématurément la classe dont le temps de service expire le 31 décembre 1865. Ce qui est vrai, c'est que des congés conditionnels au nombre d'environ 30,000 affectés à cette classe vont être distribués dans les régiments de l'intérieur, mais les officiers sous-officiers et soldats auxquels ils seront donnés sur leur demande, resteront à la disposition du ministre de la guerre jusqu'à leur libération définitive, soit le 31 décembre 1865.

Les marchés conclus entre les négociants anglais et ceux de l'Amérique ont donné lieu à de nombreuses difficultés. Le cours du papier-monnaie expose les expéditeurs européens à des chances contre lesquelles ils cherchent à se prémunir en stipulant que le paiement aura lieu en espèces métalliques.

Cette clause a été déclarée nulle par les law-courts des Etats-Unis.

C'est aujourd'hui une jurisprudence établie. Le papier-monnaie, le *greenback*, est la monnaie-légale.

Ainsi, quand un négociant de Paris ou de Londres vendra désormais ses marchandises à un Américain, il devra exiger que le paiement ait lieu en France ou en Angleterre. Les lettres de change sur New-York ne représenteraient que du papier dont la valeur en Amérique est exposée à des variations continuelles et dont le placement est à peu près impossible en Europe. (Patrie.)

L'annuaire du bureau des longitudes pour l'année 1865 vient de paraître. Il nous annonce quatre éclipses pour cette année : 1^o le 11 avril, partielle de lune, en partie visible à Paris ; 2^o 25 avril, totale de soleil, invisible à Paris ; 3^o le 4 octobre, partielle de lune, visible à Paris ; 4^o le 29 octobre, annulaire de soleil, partielle et en partie visible à Paris.

On sait que les compagnies, avant de payer un coupon, consultent préalablement un registre spécial pour s'assurer que le titre présenté au paiement n'est pas frappé d'opposition. S'il y a opposition, on ne paie pas et on avertit l'opposant.

Dorénavant, sur les registres des oppositions aux titres au porteur perdus ou volés, on mentionnera, chose très facile, les numéros des titres existant en duplicata, et lorsqu'on présentera un coupon de ces numéros, l'employé au lieu de payer de suite, exigera la production du titre dont le coupon aura été détaché.

Rien de plus facile alors que de vérifier par la date de l'émission si c'est le duplicata ou l'ancien titre annulé, et dans le cas où ce serait ce dernier, il sera détruit. Cette prudente mesure découragera sans doute les détenteurs de mauvaise foi.

Un abonné nous soumet la question suivante :

« Un contribuable en retard de six mois dans le paiement de ses contributions directes et qui a refusé le solde de toute l'année peut-il être contraint à le verser ? »

Comme on le voit, cette question intéresse tous les contribuables. On peut la résoudre ainsi :

Les contributions directes étant payables par douzièmes échus, les percepteurs ne peuvent exiger le paiement des douzièmes à échoir, même en cas de retard dans le paiement des mois antérieurs. Cependant il paraît juste que tout contribuable en retard doive acquitter autant de douzièmes à l'avance qu'il y a de douzièmes en arrière.

Le contribuable peut se refuser à cette condition acceptée, dans la pratique, mais il met dans ce cas le percepteur dans la nécessité d'user de rigueur toutes les fois que les douzièmes échus n'auront pas été payés.

Crédit agricole.

(HOTEL DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE).

Bons à intérêt, au porteur ou à ordre, à cinq jours de vue, payables à Paris ou à Marseille.

Intérêt de 3.65 % par an, acquis jour par jour.

Intérêt par jour :
Bon de 100 francs. 1 centime.
Bon de 500 5 centimes
Bon de 1000 10

Les Bons sont délivrés au siège social à Paris, rue Neuve-des-Capucines, 49, et dans les succursales.

1^o Bureaux de la société anonyme, l'Appropriation, boulevard de Sébastopol, 55,

2^o Bureaux de la société anonyme des Entrepôts et Magasins généraux à Paris, rue de l'Entrepôt, 16, 18, 20 et 22.

3^o A Marseille, à l'Agence du Crédit agricole, rue Sainte, 66. 5031-9026

DÉCHAUSSEMENT

Ébranlement des dents. Guérison par l'elixir solidifiant : BERTRIN, dentiste, 21, rue de la Jussienne, Paris. Flacon 3 fr. et 5 fr. Envoi contre mandat ou timbre-poste. 706-8189

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

dations de quelques membres du clergé lyonnais, elle avait cette douce et simple religion des âmes élevées ; elle adorait Dieu humblement et ne murmurait point contre les coups du sort qui l'avaient rejetée de la position heureuse que jadis avait eue sa famille. En effet, l'excellent chanoine de Saint-Jean, le principal patron de Louise près de M. Rameau, lui avait dit qu'autrefois la jeune institutrice avait eu des jours dorés, que son enfance et les premières années de son printemps avaient vu les sourires de la fortune ; en conséquence, M. Rameau ne parlait jamais à l'institutrice des malheurs dont elle était l'innocente victime.

Louise et sa petite élève vivaient dans cette solitude sans contrainte, qui permet à l'esprit de se développer en toute liberté. Anais avait reçu de sa pauvre mère une rare intelligence, un cœur droit et une exquise beauté ; elle adorait sa jeune maîtresse, elle lui prodiguait les vœux les plus doux, elle obéissait avec bonheur à sa voix bien-aimée. Aussi, travailler fut pour elle sans amertume.

Que pouvait-il donc manquer à M. Rameau ? rien... et tout... le repos de la conscience. Après avoir été bouleversé par la demande des mille écus, il s'inquiétait du silence de son fils, il s'étonnait d'avoir été si promptement obéi ; il était fâché de n'avoir pas obtenu plus de détails sur la situation de la veuve de son frère, mais il n'osait point, en sollicitant l'activité et la générosité de son fils, ouvrir la porte à des espérances que son vieil égoïsme et que son avarice repoussaient de toutes leurs forces.

Un matin que toutes ces idées le tourmentaient plus vivement encore que de coutume, M. Rameau reçut deux lettres,

l'une portait le timbre de Paris, l'autre celui de Vichy.

La première était ainsi conçue :

« Monsieur,

« M. Paulus Rameau, qui a l'honneur d'être votre fils, s'étant trouvé avoir quelque besoin d'argent, a bien voulu m'honorer de sa confiance. Le sachant maître, et possesseur, du chef de feu sa mère, d'une assez jolie fortune que vous gérez avec une rare habileté, j'ai cru vous être agréable en lui prêtant la somme de 2,400 francs, pour laquelle dite somme M. Paulus m'a fait une lettre de change qui, à l'échéance, n'a malheureusement pas été payée. Ce retard provient, sans doute, de l'absence de M. Paulus, qui a quitté Paris ; veuillez prévenir M. votre fils que j'ai obtenu une prise de corps que la volonté de mes associés me forcera de mettre à exécution à mon grand regret, si je ne suis pas immédiatement payé avec les intérêts jûs et les frais. »

Cette lettre vous prouvera que M. votre fils est heureux d'avoir affaire à un prêteur qui sait, comme moi, les égards qu'impose une famille aussi respectable que la vôtre.

« Agrérez, etc. »

Signé : LÉVY.

Seconde lettre.

« Tu ne te souviens peut-être plus de moi, mon cher Rameau, tu ne te souviens peut-être plus de Godet... qui a fait ses premières années avec toi ? (Toujours fort sur le bon mot). Eh bien ! pendant que tu as ramassé une belle fortune à Lyon, moi, j'ai gagné aussi pas mal d'argent à Vichy, où, par hasard, ayant entendu

prononcer ton nom, j'ai questionné, et bref, j'ai eu le plaisir d'embrasser ton fils... charmant garçon ! Il est mieux que nous, parole d'honneur ! Nous avons parlé de toi... Comme il t'aime ! comme il te respecte !... Ne sois pas inquiet de lui ; j'espère beaucoup de l'énergie de nos yeux, elles triompheront de la maladie... Ecris-moi, mon vieux ; retrouver un camarade d'enfance est un bonheur qui ramène. Je t'embrasse. »

« Godet, négociant. »

P.-S. — Ne t'amuse pas à envoyer de l'argent à ton fils, tant qu'il en aura besoin je lui en fournirai. Quand il a été bien sûr que j'étais ton ami, il m'a franchement demandé 500 francs que je lui ai remis. Cette demande m'a fait un vif plaisir, elle m'a prouvé que Paulus comprenait bien les devoirs de l'amitié. »

Laissons pour quelques instants M. Rameau sous le poids de son douloureux et occupons-nous d'une manière plus particulière de son fils. Il faut que je raconte comment il était parvenu à découvrir sa tante, et par quelle série d'événements il avait été amené, d'une manière si malencontreuse, à solliciter mille écus de la munificence paternelle.

Dès qu'il s'était vu bien établi dans son cher quartier latin, c'est ainsi que l'on appelle l'écheveau assez embrouillé de rues qui se déroulent entre l'Institut, le Luxembourg, le Panthéon et l'Hôtel-Dieu, Paulus, après avoir repassé les instructions paternelles, avait dirigé ses pas vers la Préfecture de police, où il s'était enquis des moyens de retrouver sa tante. L'employé, après avoir pris tous les renseignements que Paulus tenait de son père, pou-

pondit au jeune homme : « Repassez dans huit jours, et si Mme veuve Rameau est encore à Paris, je vous donnerai son adresse. »

Paulus crut un peu qu'on se moquait de lui : comment admettre que l'œil de la police pût se poser si vite sur une existence obscure, perdue depuis plusieurs années dans ce monde de ténèbres, de souffrances et de misères qui forme les neuf dixièmes du beau Paris ? Paulus avait tort. Au jour indiqué, s'étant présenté au bureau des renseignements, voici ceux qu'on lui donna... « Mme Rameau (Marie Louise), coloriste, veuve du banquier Pierre Rameau, a habité avec sa fille la rue Aubry-le-Boucher, 23 ; elle a quitté cette demeure pour prendre un petit atelier de coloriage, rue de Clichy, 12. Entrée à l'hôpital de la Pitié le... sortie le... a quitté Paris... »

— Et sa fille, monsieur, et sa fille !... — Ah ! sa fille, je ne sais trop ; mais d'après mes notes, je suis porté à croire qu'elle n'était plus avec sa mère lorsque celle-ci est allée habiter la rue Clichy... Mille pardons, monsieur, je suis pressé, j'ai bien l'honneur de vous saluer. »

En sortant de la Préfecture de police, Paulus se sentit comme effrayé. Quoi ! dit-il, il y a une puissance invisible qui peut savoir tous vos pas, toutes vos démarches ! et au bout de dix ans, de vingt ans, en fouillant dans ces cartons verts que j'ai vus, on peut dire : tel jeune homme a été un paresseux, un débauché ; tel homme cachait ses vices sous le masque d'une vertu qui n'habitait point son cœur ? Alors, je le vois bien, ici, partout et toujours, il faut vivre comme sous l'œil de son père, et celui-là est un insensé qui espère être vicieux impunément.

(La suite au prochain numéro.)